



Du vendredi 1^{er} mai au Jeudi 7 mai (déplacements inclus)
Organisation Anne Khelfat et Jean-Paul Legrand

Programme prévisionnel

Les sites visités sont indiqués par une étoile sur la carte.
Les dates précises des sorties sont en cours de fixation avec les guides.

Organisation matérielle

Le point de ralliement sera chez :
Anne Khelfat à Locouarn 29360 Clohars Carnoët.

Hébergement:

5 personnes pourront loger à Locouarn en chambre individuelle.
Les autres participants pourront loger dans le village de vacances de Ker ar Mor, situé à 1,8 km, proche de la plage du Pouldu. **Voir site : www.ker-ar-mor.com**
L'hébergement y est organisé en petites maisons de 4 à 5 personnes.

Repas:

Les repas du soir seront pris à Locouarn.
Les petits déjeuners seront pris sur les lieux d'hébergement.

Le coût de la session est de 250 € par personne.

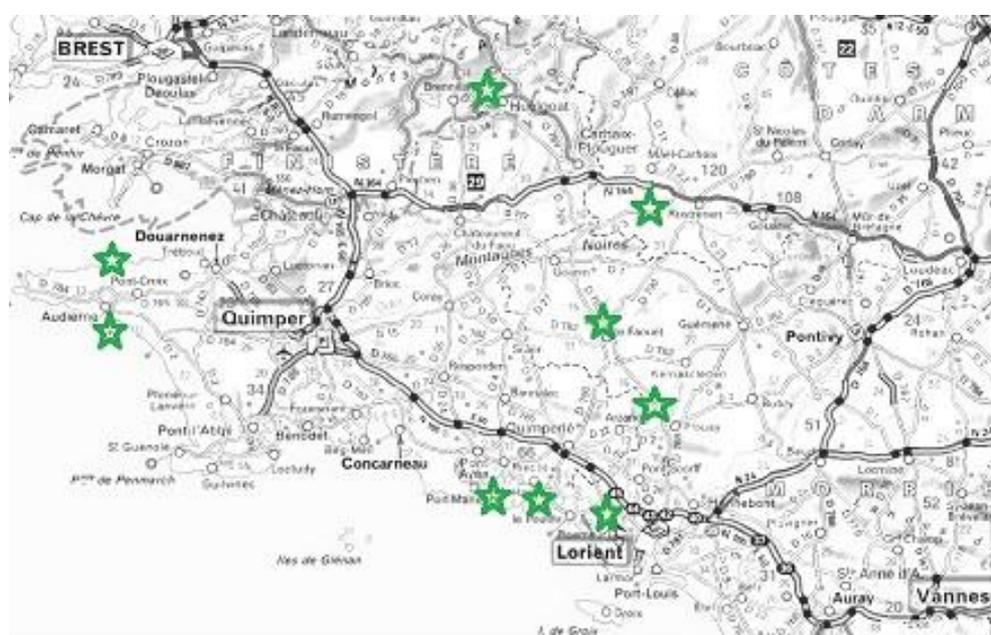
Il comprend l'hébergement, le repas du soir et le petit déjeuner. Le repas de midi est à la charge des participants. Un arrêt sera fait chaque jour pour le ravitaillement. Les déplacements sur place seront effectués en covoiturage.

Compte tenu du nombre limité de places, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, par voie postale uniquement.

L'inscription (feuille de droite + chèque établi à l'ordre de la SLNP) est à renvoyer à :

Anne Khelfat 23 rue des canoniers 02100 Saint Quentin

Les bulletins non accompagnés de chèque ne seront pas pris en compte.



Finistère - *Cap Sizun*: falaises et côte rocheuse + reliques forestières
Baie d'Audierne: dunes, cordons de galets et landes arrière-littorales
Huelgoat: forêt, chaos granitiques (+ tourbière de Brennilis?)
Clohars-Carnoët: landes littorales + pelouses.
Morbihan - Guidel, *Pen-er- Malo*: dépressions arrière-littorales (ENS)
Le Faouët, *Ste Barbe*: chaos granitiques en sous-bois.
Côtes-d'Armor- Glomel : landes de *Lan Bern* et marais de *Magoar-Pervern* (RN).

Formulaire d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse mail : _____ Téléphone portable : _____

Nombre de participants à toute la session (conjoints et enfants): _____

Soit un total de **250 € X** = _____

La location des maisons du village de vacances étant forfaitaire, à la semaine, il ne sera pas possible de déduire les nuitées non prises aux personnes ne souhaitant pas rester du 1^{er} mai au 7 mai.

Le désistement est possible jusqu'au 1^{er} avril, le remboursement sera de 100 %.

Au-delà aucun remboursement ne sera effectué.